

La taxe d'apprentissage à l'INSEP :

des investissements tournés vers l'innovation pédagogique au bénéfice des sportifs de haut niveau.

Paris, le 28 mai 2024 – Alors que débutait hier la collecte de la taxe d'apprentissage 2024, ce sont près de 1,7 millions d'employeurs qui sont concernés. L'INSEP, en tant qu'établissement scolaire et professionnel, est habilité à être bénéficiaire de cette taxe, et pourtant peu d'entreprises le savent ! A presque 60 jours des Jeux Olympiques et Paralympiques, la formation et la reconversion des sportifs dans un cadre académique adapté est plus que jamais d'actualité. Et alors que de nombreuses entreprises font face à une crise du salariat, les sportifs de haut niveau représentent un vivier de talents sur lequel investir !

Soutenir l'excellence académique et sportive

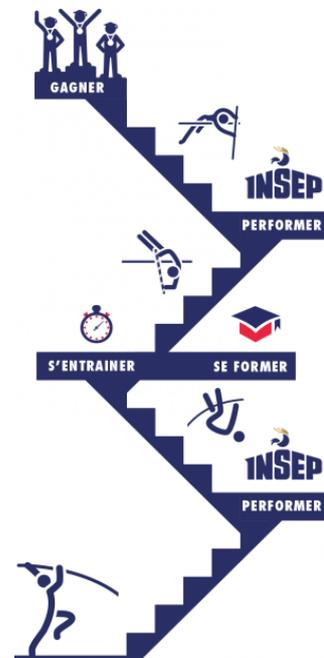
Il y a quelques mois, l'INSEP Campus d'Excellence a vu le jour. Ce projet lancé sous l'impulsion des ministres Amélie Oudéa-Castéra et Sylvie Retailleau, a pour objectif de permettre aux sportifs de haut de niveau de concilier un double-projet d'excellence académique et sportive. INSEP Campus d'Excellence représente une avancée significative dans le soutien aux sportives et sportifs de Haut Niveau (SHN), via un écosystème éducatif et sportif adapté à leurs besoins spécifiques. La taxe d'apprentissage vient ainsi soutenir le projet Campus d'Excellence et permet à l'INSEP de continuer à proposer des formations dédiées aux SHN, en élargissant l'offre de formation et en créant des conditions adaptées à leurs parcours singuliers pour favoriser la réussite de leurs projets individuels de performance.

Investir sur un vivier de futurs talents

Levier essentiel du développement et du financement de la formation professionnelle en France, la taxe d'apprentissage encourage l'employabilité des jeunes diplômés qui entrent sur le marché du travail. A travers cette redevance, les employeurs s'engagent en faveur de la formation et contribuent à former les futures recrues de leur secteur. Dans le cas de l'INSEP, ce sont plus de 800 athlètes qui ont accès à un ensemble de formations scolaires et professionnelles de qualité, leur permettant de préparer leur reconversion dans un cadre académique adapté.

Pour les entreprises, verser la taxe professionnelle à l'INSEP, est un geste fort de soutien et de contribution à la réussite de projets de vie de sportifs et à l'émergence de futurs talents !

Pour plus d'informations : <https://www.insep.fr/fr/actualites/affectez-votre-taxe-dapprentissage-2024>



ILS TÉMOIGNENT

Guillaume SUXE, DRH de FNAC DARTY Paris – « **Nous versons la taxe d'apprentissage à l'INSEP depuis 2018 et nous avons accueilli plusieurs sportifs de haut niveau pour des stages et prochainement en alternance. Si l'emploi du temps d'un athlète intègre quelques aménagements (sessions d'entraînement et de préparation aux compétitions), ils se sont très vite effacés avec la motivation exprimée sur le terrain. Ce qui nous a séduit avec ce dispositif, c'est de pouvoir montrer ou démontrer qu'il y a des compétences sportives qu'on peut retrouver dans le milieu professionnel. Accueillir un sportif de haut niveau, c'est gagnant/gagnant ! On a une fierté de voir ces jeunes briller dans leur sport mais aussi de**

les voir exceller en entreprise. En les accueillant au sein d'entreprises, comme FNAC DARTY, nous leur permettons de prendre conscience que les compétences acquises à travers leur sport, sont des compétences précieuses en entreprise. Nous leur offrons un autre terrain de jeu ! »

Nicolas MOMPACH, étudiant sportif de haut niveau (tir à la carabine) – « Quand vous êtes sportif de haut niveau (SHN), vous essayez de concilier au mieux le sport et les études. Mais il arrive un moment où l'on se pose des questions sur notre avenir, et les stages ou l'alternance sont une opportunité de se confronter au monde du travail qui nous entoure. De leur côté, les entreprises ne reconnaissent pas toujours les compétences des sportifs et du côté des sportifs on acquiert des compétences dont on n'a pas toujours conscience. Aujourd'hui, après cette expérience professionnelle chez FNAC DARTY, j'aimerais envoyer un message aux entreprises pour leur démontrer pourquoi elles ont tout intérêt à accueillir et soutenir dans leur formation des athlètes de haut niveau. Tout d'abord pour une raison pratique, les sportifs se donnent toujours à fond pour accomplir les missions qu'on leur donne. On comprend très vite où l'on veut en venir et on ne supporte pas l'à-peu-près. L'autre raison est d'ordre social : notre sport, même s'il nous offre des moments exceptionnels, ne dure que rarement au-delà de 30-35 ans et cette règle est d'autant plus vraie dans les sports olympiques où le sport amateur reste la norme. Nous avons donc besoin des entreprises pour nous permettre de vivre notre passion tout en s'épanouissant dans le monde professionnel ! »

À propos de l'INSEP : L'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) est un EPSCP dédié à l'entraînement et à la formation des sportives et sportifs français se préparant aux Jeux Olympiques et Paralympiques, la formation des cadres supérieurs du sport et la recherche dans le domaine du sport de haute performance. Avec une histoire riche et une expertise reconnue, l'INSEP joue un rôle essentiel dans le soutien aux Sportifs de Haut Niveau en France.

Contacts presse : Shadow Communication :

Aurélie Vinzent – 06 58 66 80 49 aurelievinzent@shadowcommunication.fr

Karima Doukkali – 07 77 36 64 10 karimadoukkali@shadowcommunication.fr

Nina Djitli Chaumont – 06 62 94 86 84 ninadjitlichautmont@shadowcommunication.fr

INSEP : Camille Alengrin – 01 41 74 42 94 Camille.alengrin@insep.fr